

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 12 juillet 2019	N° 2019-458

Convocation du 5 juillet 2019

Aujourd'hui vendredi 12 juillet 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Jean-François EGRON, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Christophe DUPRAT à M. Michel LABARDIN
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Conchita LACUEY
M. Alain TURBY à Mme Zeineb LOUNICI
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Odile BLEIN à M. Max GUICHARD
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Maribel BERNARD
Mme Chantal CHABBAT à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
Mme Michèle DELAUNAY à M. Vincent FELTESSE
Mme Martine JARDINE à Mme Michèle FAORO
M. Bernard JUNCA à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
M. Marc LAFOSSE à Mme Dominique IRIART
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Gladys THIEBAULT
M. Thierry MILLET à M. Dominique ALCALA
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Christine PEYRE à Mme Cécile BARRIERE

EXCUSE(S) :

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET jusqu'à 10h30
M. Jean-Louis DAVID à M. Nicolas BRUGERE à partir de 10h15
M. Alain CAZABONNE à M. Didier CAZABONNE à partir de 10h30
Mme Emmanuelle AJON à Mme Christine BOST à partir de 11h00
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT à partir de 11h00
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Magali FRONZES à partir de 11h10
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL jusqu'à 11h25
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Anne BREZILLON à partir de 11h35
M. Jean-François EGRON à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h00
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON à partir de 12h00
M. Alain SILVESTRE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 12h00
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 12h00
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE à partir de 12h15
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET à partir de 12h15

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 12 juillet 2019	Délibération
	Direction générale des Territoires Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Bordeaux	N° 2019-458

Bordeaux - ZAC - Secteur Saget/Descas - Principe de déclassement - Approbation - Autorisation

Monsieur Michel DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Au sein du périmètre de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Saint Jean-Belcier dans l'Opération d'intérêt national (OIN) Bordeaux Euratlantique, le projet porté par Apsys, qui vise notamment à créer un méridien pour relier la gare à la Garonne, va profondément remanier le parcellaire du secteur Saget/Descas.

Il suppose la désaffectation et le déclassement de plusieurs emprises appartenant au domaine public de Bordeaux Métropole pour un total d'environ 1 905m² :

- l'intégralité de la rue Cazaubon et de la rue des Résiniers, représentant une surface d'environ 982m² ; ces rues ne sont pas destinées à être conservées dans l'opération,
- une emprise de 830m² environ sur une portion de la rue Jean Descas, qui n'est pas non plus destinée à être conservée dans le projet,
- une superficie d'environ 93m² à détacher de la parcelle cadastrée DI 53 située à l'angle de la rue de Saget et de la rue de Tauzia.

Ces emprises ont vocation à être déclassées dans le cadre de la mise en œuvre du projet, préalablement à leur cession à l'Etablissement public Bordeaux Euratlantique (EPABE). Il est à noter que la cession de ces biens par Bordeaux Métropole à l'EPABE est inscrite dans le futur avenant n°4 au protocole de coordination des politiques publiques foncières dans l'OIN actuellement en préparation.

Dans le cadre de l'opération d'Apsys, un ou plusieurs permis de construire vont prochainement être déposés. Il y a donc lieu d'assurer les conditions d'obtention des autorisations d'urbanisme et de fiabiliser la réalisation des phases d'études et pré-opérationnelles du projet, dans l'attente de l'enquête publique et de la désaffectation effective de l'emprise publique.

En effet, à ce jour, ces emprises constitutives de la voirie publiques métropolitaine ont encore une pleine fonction de maillage du quartier, de desserte et d'accès à différents bâtiments. C'est pourquoi le principe de déclassement s'entend sous réserve d'une future enquête publique à intervenir préalablement à la cession, en lien avec l'avancement de la démarche de maîtrise foncière mise en place sur ces îlots.

Enfin, le projet prévoit :

- des volumes en surplomb correspondant à la création de passerelles privées au-dessus de la rue de Saget et du quai de Paludate ;

- des volumes en sous-sol correspondant à plusieurs parkings privés rue de Saget et quai de Paludate.

Ces éléments en surplomb et en sous-sol relatifs à la réalisation d'infrastructures privées nécessiteront la création des volumes correspondants afin de les rattacher à l'opération qui prendra place sur ces îlots.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10,

VU le Code de l'urbanisme, notamment l'article L. 318-1 et suivants,

VU le Code de la voirie routière et notamment son article L.141-3,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT qu'une ou des demandes de permis de construire doivent prochainement être déposées sur les îlots constitutifs de l'opération Apsys après avoir été validées en commission métropolitaine des avant-projets,

CONSIDERANT que l'assiette de cette opération de la ZAC St Jean-Belcier comprend plusieurs emprises situées rue de Saget, rue Jean Descas, rue Cazaubon et rue des Résiniers d'une surface totale d'environ 1 905 m² appartenant au domaine public de Bordeaux Métropole,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le principe du déclassement d'une emprise de 1 905 m² environ située sur le secteur Saget/Descas sur la commune de Bordeaux pour l'aménagement de l'opération portée par Apsys sur la ZAC Saint Jean Belcier,

Article 2 : d'engager la procédure de désaffectation et de déclassement du domaine public en vue de la réalisation du projet objet de la demande de permis de construire en lien avec l'avancement de la maîtrise foncière,

Article 3 : d'autoriser le dépôt du ou des permis de construire pour la réalisation de l'opération sur l'emprise publique dans l'attente de son déclassement.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET, Monsieur PADIE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 12 juillet 2019

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 16 JUILLET 2019	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 16 JUILLET 2019	 Monsieur Michel DUCHENE



BOR_MEF_101_Plan masse - schemas Domaniatité 190517.dwg / A3 104C